

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-001-16035/24/BM

■ Organisation de Repertours à destination des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel

88244

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a fait de la filière d'excellence des « industries numériques et créatives », comprenant le cinéma, l'audiovisuel et le numérique, l'un des axes prioritaires de son agenda du développement économique métropolitain, réactualisé en juin 2022 et a intégré dans sa nouvelle politique culturelle métropolitaine approuvée en 2023, différentes orientations en faveur de la filière et son développement, dans l'objectif de renforcer son rayonnement, son attractivité, son maillage territorial et sa visibilité régionale, nationale, voire internationale.

Aix-Marseille-Provence est depuis de nombreuses années, une terre d'accueil des tournages et une source d'inspiration pour les cinéastes qui viennent poser leur caméra sur le territoire métropolitain. Ce dernier séduit les productions par la diversité de ses atouts naturels, ses décors cinégéniques, entre plages et calanques ensoleillées, villages pittoresques et autres paysages à très forte évocation Provence, sites historiques ou équipements contemporains, grands espaces naturels et terres agricoles, paysages urbains ou friches industrielles, mais aussi pour son écosystème riche sur le plan artistique et technique et novateur sur le plan technologique, ses talents émergents, l'ensoleillement exceptionnel, la qualité des services publics et la proximité des infrastructures de transport, et à présent pour son fonds de soutien dédié à la production cinématographique et audiovisuelle.

Au fil des années et des succès, sur grands et petits écrans et plus particulièrement depuis une quinzaine d'années, la filière cinéma, audiovisuelle et numérique s'est considérablement développée sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence, notamment grâce aux infrastructures de production et d'accueil des tournages qui en font sa renommée, telles que Provence Studios et le studio de production virtuelle, The Next Stage - XR à Martigues, Les studios de Marseille, le Pôle Média de la Belle de Mai et la base logistique d'accueil des tournages CinéMaBase à Marseille.

L'un des atouts majeurs du territoire réside dans la complémentarité de ces expertises qui forment ensemble, un écosystème florissant aux fortes perspectives de croissance et d'emplois.

Afin de promouvoir Aix-Marseille-Provence comme terre d'accueil des tournages et de création, il est proposé d'organiser sur le territoire deux Repertours en 2024, à destination des producteurs, directeurs de production, scénaristes, réalisateurs, repéreur, régisseurs généraux nationaux.

Un Repertour se caractérise par un focus sur les décors naturels terrestres et marins/aquatiques, des visites de lieux atypiques, une immersion dans les quartiers et villages, des moments avec des personnalités du territoire et des rencontres avec les professionnels de l'écosystème (corporations, productions, techniciens, comédiens, industries techniques et entreprises spécialisées). L'objectif est de susciter l'écriture et l'adaptation de films ou de séries en lien avec l'histoire ou les caractéristiques du territoire, mais aussi d'en promouvoir les atouts, les décors naturels et les équipements structurants, afin d'attirer les tournages, créer de l'emploi et faire rayonner l'image de la Métropole. C'est aussi une manière de rassurer les productions nationales sur l'efficacité des équipes techniques et l'expertise des prestataires de services et des industries techniques installés sur le territoire. Enfin c'est l'occasion de réunir les professionnels locaux, pour développer leur réseau et favoriser des premiers contacts à pérenniser dans le temps.

Le premier Repertour sera organisé du 14 au 18 octobre 2024 en partenariat avec la Région Sud, la ville de Marseille, la Commission du Film des Alpes-Maritimes et la Métropole Toulon Provence méditerranée avec un temps sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence du 16 au 18 octobre 2024. Il sera consacré aux tournages en mer et sous-marins, Repertour inédit qui n'a jamais encore été organisé en France, avec pour objectif de susciter l'envie de venir tourner sur le littoral méditerranéen de notre territoire aux 12 à 14 professionnels invités.

Le second Repertour sera organisé en partenariat avec les bureaux d'accueil des tournages du territoire Métropolitain, en concertation avec la Commission Régionale du Film, dans le courant du second semestre 2024 pendant 2 à 3 jours, afin d'accueillir 6 à 10 invités. Il sera consacré aux tournages de fiction lourde cinématographique ou audiovisuelle, afin de favoriser l'ancrage des projets sur le territoire dès la phase d'écriture, de favoriser l'accueil des productions et la postproduction, générateurs d'emplois, de retombées économiques, touristiques et d'image sur le territoire.

Afin de mener à bien ces deux opérations de promotion, la Métropole et les partenaires prévoient d'accueillir pour chaque Repertour, entre 6 et 14 professionnels, sélectionnés au niveau national, pour une durée de 2 à 3 jours maximum pour ce qui concerne l'étape Métropolitaine. Des entretiens seront réalisés par la Mission Cinéma et tournages et les partenaires, afin de juger de l'opportunité de les faire participer au Repertour. Le programme des visites sera conçu en tenant compte des besoins en décors naturels et en équipements d'accueil des tournages exprimés par les professionnels invités.

Les dépenses engagées à ce titre concerneront les frais réels de voyage et de séjour des personnes invitées (train ou avion, hôtellerie, restauration, transport en taxi, location de véhicules de tourisme avec chauffeurs, visites des sites, notamment en bateau, autres frais annexes), ainsi que des soirées de Networking pour maximum 70 personnes, réparties entre les partenaires co-organisateurs.

La prise en charge métropolitaine représente une enveloppe de 12 000 euros au maximum pour ces deux opérations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier modifié ;
- La délibération n° ECOR-001-15822/24/CM du Conseil de la Métropole du 22 février 2024 portant approbation de la poursuite des actions et orientations stratégiques métropolitaines en faveur du développement de la filière cinéma, audiovisuelle et multimédia, dont l'intégration de la Métropole à la Convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025 et le lancement du Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain - FACAMM.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'organisation de deux opérations Repertours au second semestre 2024, dans l'objectif d'une part de faire connaître le territoire métropolitain en tant que terre de tournages et de création et d'autre part d'assurer la promotion de la filière cinéma, audiovisuelle et numérique au niveau national.

Article 2 :

Est autorisée la prise en charge des frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie, restauration, transport en taxi ou location de véhicules de tourisme avec chauffeurs, visites des sites, notamment en bateau, autres frais annexes), ainsi que des soirées de Networking (location de lieu et cocktail pour un maximum de 70 personnes), réparties entre les partenaires co-organisateurs. Le montant variera en fonction du nombre d'invités (maximum 14) et du nombre de nuitées (maximum 3), pour un budget maximum de 12 000 euros pour les deux opérations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024, en section fonctionnement : chapitre 011, nature 6228, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4CINEM ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Filière Cinéma,
Industrie créative

Gaby CHARROUX